

Présents : Mmes Nicole MAGALLON et Agnès PISSY, MM Grégoire DELABRE, Christian EVEQUE, Bruno HEMERY, Christian PIETAIN, Jean-Pierre TILLY et Christian VANWONTERGHEM

Excusés : Mme Brigitte BRICOUT (représentée par Mme Nicole MAGALLON) et M. Jonathan LANCELOT (représenté par M. Grégoire DELABRE)

Secrétaire de séance : Mme Nicole MAGALLON

Relevé de décisions

Le conseil municipal

Demande au maire...

- d'adresser un courrier à l'organisateur du rallye « Gap Racing » en accompagnement de l'autorisation de traversée du village. Compte tenu de plaintes recueillies à l'occasion de la précédente épreuve, des efforts significatifs de sécurisation et de contrôle sont attendus, principalement pendant les phases de reconnaissance. En l'absence de mesures significatives effectivement constatées, l'autorisation du maire pourra être remise en cause pour les éditions suivantes. Une copie de ce courrier sera transmise au Conseil Général et à la gendarmerie ;
- de solliciter auprès d'un forestier un devis complémentaire pour la préservation du talus en contrebas du mur de soutènement de l'église ;
- de poursuivre la réflexion pour l'installation d'un columbarium dans le cimetière du village, en privilégiant les propositions d'artisans et en recherchant les possibles subventionnements ;
- d'actualiser l'étude précédemment réalisée pour l'enfouissement des réseaux aériens dans le hameau des Faysses ;
- d'appuyer auprès de la préfecture, avant l'élaboration du budget, la demande de subvention réalisée au titre de la DETR pour la réfection de la grange ;
- d'établir un calendrier prévisionnel des conseils municipaux, de telle sorte que ceux-ci se situent par principe le deuxième vendredi de chaque mois ;
- d'assurer les conditions du travail du secrétariat, en faisant notamment respecter les plages d'accueil du public.

Est informé...

- de l'autorisation donnée à M. Jean-Michel ARNAUD, candidat aux élections départementales, de tenir une réunion publique dans la salle polyvalente de la mairie, le 12 mars prochain à 18 heures ;
- de la réalisation des travaux de reprise du mur de soutènement de l'église et de ravalement du clocher. Il s'associe au maire pour constater la qualité du travail ;
- de la création effective de l'association Maison de la Jeunesse de Barci ;
- de la signature d'une convention entre M. Vincent PARIS et le SIVU de Peyssier pour la gestion du gîte des Oustaus ;
- des démarches entreprises pour la réalisation des périmètres de captage (rappel : les commandes relatives à la commune et au site de Peyssier ont été groupées) ;
- de la décision du maire de fusionner les deux commissions communales 'eau' et 'énergie' et d'en attribuer la responsabilité à M. Jonathan LANCELOT ;
- des nouvelles dispositions relatives à la création des Communes Nouvelles et, notamment, des effets combinés, très favorables pour le budget des collectivités concernées, de la Loi de Finances 2015 et de la Loi pour l'amélioration du régime de la commune nouvelle, votée le 11 février 2015 au Parlement ;
- du refus de l'autorité académique d'autoriser le voyage scolaire à Paris des élèves de l'école de Lardier. La question sera traitée au prochain conseil d'école, convoqué le 19 février.

Décide...

- d'aménager un espace non accessible aux véhicules, suite à l'exécution de la décision de démontage du four du village dont l'état réclamait une intervention ;
- d'inscrire au budget de la commune une somme de 13000 € pour la reprise du chemin communal desservant la station d'épuration du village et pour l'amélioration des conditions de collecte des eaux pluviales dans le village, en contrebas de la rue des Salamandres ;
- d'organiser une réunion publique le 27 mars à 20h30, afin d'échanger avec la population sur les projets en cours ;
- de modifier le règlement de l'eau, afin de préciser les modalités de l'alerte et de la compensation des usagers en cas de surconsommation accidentelle ;
- d'associer l'association Maison de la Jeunesse de Barci à la rédaction d'une demande de subvention au titre du FSL, pour l'aménagement d'un espace de jeux dans le jardin public pour un coût évalué à 6245 € HT ;
- de fixer à l'été l'échéance pour une éventuelle délibération relative à la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme et demande au maire de conduire et d'organiser les concertations préalables.

Délibère favorablement pour...

- le retrait de l'emploi d'adjoint territorial de 2ème classe et la création, en substitution, d'un emploi d'adjoint territorial de 1ère classe, suite à réussite à concours de Mme ESTEVE, avec date d'effet au 1er mars 2015 ;
- le retrait de l'emploi D'adjoint territorial de 2° cl et la création, en substitution, d'un emploi d'adjoint territorial de 1° cl, suite au changement de grade de M. GURY, avec date d'effet au 1er mars 2015 ;
- l'instauration, pour les personnes raccordées à l'assainissement collectif, d'une taxe d'assainissement comportant une part fixe de 12 € et une part variable de 0,15 € par m³. Cette taxe permet d'assurer l'équilibre du budget de l'eau (aujourd'hui déficitaire) et assure le parallélisme de forme avec les modalités de facturation de l'EPCI ;
- faire appel à la société 'France Réservoirs' pour l'entretien des réservoirs du réseau d'eau potable ;
- la constitution d'une provision annuelle, inscrite au budget, correspondant à 0,5 % des investissements réalisés (soit 4500 €) pour l'entretien du réseau d'eau ;
- l'adhésion de la commune au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'environnement (CAUE) des Hautes Alpes (cotisation annuelle de 100 €) ;
- l'extension du périmètre de la Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette et l'intégration de la commune de Claret (04) ;
- l'extension du périmètre de la Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette et l'intégration de la commune de Curbans (04).

Demande à...

- M. Grégoire DELABRE de prendre contact avec la SAFER pour une étude du parcellaire communal ;
- M. Christian PIETAIN de prendre en charge la régulation du site Internet de la commune et d'en assurer l'actualisation régulière.

A Barcillonnette, le 14 février 2015

La secrétaire de séance

Le maire